



MRC DE ROUSSILLON

## Questions et réponses sur le programme régional de vidange des installations septiques

En prévision du Conseil des maires de mars 2023

### 1. Pourquoi avoir mis en place un tel programme?

#### a) Obligation légale

- Obligation pour les organismes municipaux d'appliquer la réglementation provinciale :
  - les installations septiques ne doivent pas contaminer l'environnement ni être une nuisance au sens de la LQE
  - les installations doivent être vidangées selon la fréquence prévue
- Mesure du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la CMM

#### b) Environnemental :

- Conserver la qualité de l'eau et des sols
- Assurer que les boues sont disposées de façon conforme (éviter les déversements illégaux)
- Répertorier les installations absentes ou qui sont non conformes (évaluation sommaire)
- Demande d'action des acteurs du milieu, notamment de la société de bassins versants de la Zone Châteauguay

#### c) Santé :

- Prévention de la contamination des eaux

### 2. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de consultation publique ?

- Pas d'obligation
- Projet en réflexion depuis 2018
- Ce projet n'est pas nouveau au Québec, plusieurs autres MRC ont déployé un tel programme
- Considérant qu'il y a eu délégation de compétence, il y a eu 2 présentations au Conseil de la MRC et chacune des villes l'a présenté dans son conseil municipal. Également, le règlement a été présenté à 2 reprises au Conseils des maires de la MRC.

### **3. Pourquoi obliger un fournisseur unique** *(la MRC aurait pu demander des preuves de vidange plutôt que de prendre en main le service)?*

- Avantages de la régionalisation :
  - Recueillir de l'information sur les installations septiques et agir sur les installations non conformes (évaluation sommaire lors de la vidange)
  - Obliger par contrat que les meilleures pratiques soient appliquées
  - Assurer que la vidange est faite de façon conforme
  - Assurer que les boues sont valorisées de façon conforme
  - Assurer un coût compétitif pour un service équivalent
  - Avoir une ressource sur le terrain pour assurer du respect du contrat et prévenir les comportements délinquants

### **4. Pourquoi ne pas laisser la libre concurrence ?**

- Le contrat pour la vidange a été donné suite à un appel d'offres public où nous avons reçu 3 soumissionnaires. Toute entreprise peut soumissionner

### **5. Pourquoi votre service est plus cher que mon entrepreneur?**

- Selon les 106 factures recueillies jusqu'à maintenant pour les demandes d'exemption, les citoyens ont payé en moyenne 306\$ pour le service entre 2020 et 2022 (avant taxes))
- Selon les entrepreneurs que nous avons contactés, les prix en 2023 devraient augmenter entre 20 et 40 % suite à l'augmentation des coûts de carburant et de l'inflation

### **6. Pourquoi est-ce que j'ai reçu de la documentation seulement en français?**

- Le site Web est entièrement traduit. Tous les outils de communication sont disponibles en ligne, en version anglaise

### **7. Pourquoi est-ce que je ne peux pas choisir quand l'entrepreneur viendra faire sa vidange?**

- Pour optimiser le déplacement des camions, diminuer les GES émis et obtenir de meilleurs prix
- Il est possible de faire une demande pour modifier la date de vidange prévue